

Pétition pour le maintien des agents de sécurité

CGT Pôle Emploi Ile de France

La CGT Pôle Emploi Ile-de-France a été informée de la décision de la Direction Régionale de supprimer les agents de sécurité d'un certain nombre d'agences pour « des raisons économiques".

La méthode utilisée a été la suivante : vérification du nombre de fiches LISA de chaque agence, afin de sélectionner celles qui en comptaient le moins et par voie de conséquence ne plus leur attribuer d'agent de sécurité.

La décision de la Direction de supprimer sur ces agences les personnels de sécurité expose les agents à travailler dans l'insécurité (incivilité, menaces, agressions verbales...), notamment les CDD, CUI et contrats civiques en première ligne dans les zones AZLA mais aussi le public que nous recevons.

Il faut rappeler que la décision de positionner du personnel de sécurité dans les agences faisait suite à de graves incidents. C'était la seule réponse qu'avait apporté la direction à ces agressions.

Aujourd'hui la situation actuelle ne connait pas d'amélioration et comment pourrait-il en être autrement ? La file d'attente s'allonge chaque matin et nous devons dissuader les DE de rentrer dans les agences l'après-midi (NPDE)!

C'est dans ces conditions que la Direction décide de supprimer ces postes sans apporter aucune solution aux problèmes de sécurité des agents.

Pour La CGT POLE EMPLOI IDF c'est bien l'organisation du travail imposée par la Direction qui met les agents et le public reçu en difficulté et crée des tensions, issue des orientations politiques mises en place par le gouvernement sur le service public de l'emploi. Ce sont sur ces sujets qu'il faut intervenir pour améliorer nos conditions de travail et de sécurité.

Pour autant la suppression de ces agents de sécurité en l'état actuel est inacceptable !

La CGT Pôle Emploi Ile-de-France invite toutes les agences concernées à rejoindre et aussi à soutenir, les agences Jean Moulin et Daviel, en signant cette pétition qui sera remise à Monsieur le Directeur Régional lors de la réunion du CE du 30 juin.

Nom - Prénom	Agence	Signature

Nom - Prénom	Agence	Signature

